

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 1257-25**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 1257-25 intitulé :

*Règlement amendant le règlement numéro 1257 concernant la période de référence pour la consommation de l'eau potable, ainsi que la tarification.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

Le greffier adjoint,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers, avocat